
Résolution CÉ

École Sainte-Geneviève Sud – organisation scolaire

Considérant la localisation des familles autour de l'école et les courtes distances entre celles-ci;

Considérant la volonté du CÉ de préserver les activités du service de garde ainsi que l'équipe-école;

Considérant enfin l'application MTransport qui localise chaque enfant en continu lors de son retour à la maison,

IL EST RÉSOLU À VILLE LASALLE , le 19 février 2024:

- des points de chute pour le transport jusqu'à 800m;
- un début des classes entre 7h50 et 8h00 pour favoriser des activités intéressantes pour les enfants en fin de journée ;
- des vagues de bus au retour des classes en fonction de l'analyse des données de HOP-HOP;
- du transport offert pour les journées pédagogiques aux horaires réguliers;
- les élèves du bain musical qui n'habitent pas sur le territoire soient transportés s'ils le souhaitent;
- Une solution adaptée soit proposée aux parents séparés;

Résolution votée à l'unanimité, le 19 février 2024.

Résolution C.É 23-24/010